

siennes des membres de ces sociétés ne figure pas parmi ces objets.

Le progrès du socialisme en Amérique

New-York, 3 juin. — Les progrès des socialistes en Amérique sont attestés par le nombre de voix recueillies par eux en 1910, dans les principaux Etats.

Le trafic des décorations

Evrard, Dutruel, Valensi et C^{ie} en liberté provisoire

Paris, 3 juin. — MM. de Moro-Grafferi et Max Vincent ont déposé, cet après-midi, une demande de mise en liberté provisoire sous caution au juge de la chambre des appels de peines de la Cour de Cassation.

DANS LA REGION

Le Congrès des Percepteurs et RECEVEURS SPECIAUX

Première Journée

Sous les auspices de l'Association Fraternelle de Prévoyance des Percepteurs et Receveurs Spéciaux, s'est ouvert hier, à 1 h. 12, dans la salle des fêtes de la Société Lyonnaise, 186 bis, rue de Paris, le Congrès des Percepteurs et Receveurs Spéciaux.

ALLOCATION DE M. DUCHATEL

M. Duchatel, percepteur à Paris, fondateur de l'Association française du cautionnement mutuel, a prononcé à l'assemblée la création de l'Institut national des Orphelins et de la Maison de Retraite des serviteurs de l'Etat. En quelques phrases concises, il en exposa le but.

Apparavant, M. Delorès prononça quelques paroles de remerciements à l'adresse de l'Administration du « Réveil du Nord », qui a très gracieusement la salle des fêtes et plusieurs locaux de notre journal à la disposition des congressistes.

UNE LOI A RÉFORMER

LA QUESTION DE L'INDEMNITE PRUD'HOMALE DETERMINE DES CONFLITS

Il existe depuis quelque temps, dans l'arrondissement de Valenciennes, un conflit entre les municipalités et le Conseil de prud'hommes, récemment réorganisé et étendu à la juridiction commerciale.

LE BUDGET PRUD'HOMAL

La loi a précisé ainsi les dépenses obligatoires des conseils de prud'hommes (articles 61 et 62).

LAUGMENTATION DES JETONS

Par mesure transitoire, les conseillers ouvriers — qui étaient seuls rétribués — au lieu de toucher les jetons selon leurs présences effectives, jugeront plus équitable de faire une sorte de congédie, en partageant également la somme globale entre tous.

LA REPARTITION

Voici, pour les communes les plus imposées de l'arrondissement, la répartition des dépenses :

- Braucourt. — Dépenses obligatoires : 493 fr. 81. Facultatifs : 1,474 fr. 01. — Total : 1,967 fr. 82.
- Vieux-Condé. — D. o. : 401 fr. 38. — E. : 1,198 fr. 91. — Total : 1,600 fr. 29.
- Valenciennes. — D. o. : 387 fr. — E. : 1,155 fr. 92. — Total : 1,542 fr. 92.
- Ardin. — D. o. : 230 fr. 18. — E. : 687 fr. 55. — Total : 917 fr. 73.
- Denain. — D. o. : 147 fr. 81. — E. : 441 fr. 64. — Total : 589 fr. 45.
- Lez. — D. o. : 135 fr. 96. — E. : 404 fr. 09. — Total : 540 fr. 05.
- Marly. — D. o. : 125 fr. 17. — E. : 373 fr. 85. — Total : 498 fr. 92.
- St-Amant. — D. o. : 116 fr. 33. — E. : 348 fr. 07. — Total : 464 fr. 40 (rive droite).
- D. o. : 87 fr. 26. — E. : 51 fr. 47. — Total : 138 fr. 73 (rive gauche).
- Fresnes. — D. o. : 102 fr. 12. — E. : 305 fr. 10. — Total : 407 fr. 22.
- Quarouble. — D. o. : 89 fr. 92. — E. : 268 fr. 56. — Total : 358 fr. 48.

Trith-Saint-Léger. — D. o. : 73 fr. 73. — E. : 220 fr. 23. — Total : 293 fr. 97.- Hélesmes. — D. o. : 93 fr. 37. — E. : 210 fr. 16. — Total : 303 fr. 53.
- Cocelle. — D. o. : 19 fr. 78. — E. : 208 fr. 42. — Total : 228 fr. 20.
- Quillevrain. — D. o. : 96 fr. 90. — E. : 190 fr. 81. — Total : 286 fr. 71.
- Condé. — D. o. : 61 fr. 55. — E. : 184 fr. 70. — Total : 246 fr. 25.
- Brullemont. — D. o. : 55 fr. 83. — E. : 106 fr. 52. — Total : 162 fr. 35.
- Hermies. — D. o. : 152 fr. 62. — E. : 156 fr. 84. — Total : 309 fr. 46.
- Maling. — D. o. : 59 fr. 35. — E. : 150 fr. 40. — Total : 209 fr. 75.

LA PRIME CONTRE LA LOI

Cette répartition est, comme le veut la loi, basée sur le nombre d'électeurs inscrits ; c'est ce qui explique que Brullemont, avec 1,373 électeurs, soit la commune la plus frappée.

Aux Electeurs Ouvriers

C'est avec surprise que nous avons vu hier, au cours de la division ouvrière du cheminot révoqué LOUX.

LA BRIGADE MOBILE L'ARRÊTE

Depuis le mois d'octobre 1910, MM. Dubois et Darin, entrepreneurs de transports à Roubaix, s'apercevaient que des préjudices étaient faits sur leur colis, à leur retour.

LA VALENCIENNES

Un grave accident d'automobile s'est produit vendredi à huit heures du soir près de Valenciennes, propriété d'un garage à Valenciennes, se rendait en automobile à Condé en compagnie d'un ami.

Un enfant grièvement blessé

Un grave accident d'automobile s'est produit vendredi à huit heures du soir près de Valenciennes, propriété d'un garage à Valenciennes, se rendait en automobile à Condé en compagnie d'un ami.

Une femme dans les flammes

La femme Laruelle, 48 ans, ménagère, voulant activer son feu mit de l'alcool dans le poêle.

LELECTION DE MARCHIENNES

On annonce une nouvelle candidature au Conseil municipal de Valenciennes, dans le canton de Marchiennes, celle de M. J.-B. BERTHAUX, ancien directeur d'école à Denain, maire de Tilloy, radical-socialiste.

A Lille

Un acte de vandalisme

En longeant, hier samedi, vers trois heures du matin, la voie publique, qui traverse la rue de Bavi et sert d'embranchement spécial pour l'arrivée et les départs des trains de marchandises à destination de Paris et de la gare du Nord, un individu a commis un acte de vandalisme.

Aux Electeurs Ouvriers

C'est avec surprise que nous avons vu hier, au cours de la division ouvrière du cheminot révoqué LOUX.

LA BRIGADE MOBILE L'ARRÊTE

Depuis le mois d'octobre 1910, MM. Dubois et Darin, entrepreneurs de transports à Roubaix, s'apercevaient que des préjudices étaient faits sur leur colis, à leur retour.

LA VALENCIENNES

Un grave accident d'automobile s'est produit vendredi à huit heures du soir près de Valenciennes, propriété d'un garage à Valenciennes, se rendait en automobile à Condé en compagnie d'un ami.

Un enfant grièvement blessé

Un grave accident d'automobile s'est produit vendredi à huit heures du soir près de Valenciennes, propriété d'un garage à Valenciennes, se rendait en automobile à Condé en compagnie d'un ami.

Une femme dans les flammes

La femme Laruelle, 48 ans, ménagère, voulant activer son feu mit de l'alcool dans le poêle.

A Douai

Congrès des Sociétés Théâtrales D'AMATEURS

Nous avons donné dans nos précédents numéros au sujet des journées des Congrès de Douai, de dimanche et lundi tous les détails des fêtes organisées à cette occasion.

LE JURY DU CONGRÈS

Voici la composition du jury pour le Congrès de Sociétés Théâtrales d'Amateurs :

A Roubaix

LA CONTREMAITRE ÉTAIT UN VOLEUR

Depuis le mois d'octobre 1910, MM. Dubois et Darin, entrepreneurs de transports à Roubaix, s'apercevaient que des préjudices étaient faits sur leur colis, à leur retour.

LA VALENCIENNES

Un grave accident d'automobile s'est produit vendredi à huit heures du soir près de Valenciennes, propriété d'un garage à Valenciennes, se rendait en automobile à Condé en compagnie d'un ami.

Un enfant grièvement blessé

Un grave accident d'automobile s'est produit vendredi à huit heures du soir près de Valenciennes, propriété d'un garage à Valenciennes, se rendait en automobile à Condé en compagnie d'un ami.

Une femme dans les flammes

La femme Laruelle, 48 ans, ménagère, voulant activer son feu mit de l'alcool dans le poêle.

A ESTAIRES

Deux hommes foudroyés par l'orage

Un violent orage a éclaté vendredi sur la région d'Estaires et malheureusement y a fait deux victimes.

A CLARY

Mort subite du Juge de Paix

M. Jean Boylaud, juge de paix du canton de Clary, est décédé presque subitement vendredi matin, vers cinq heures du soir, dans une chambre de l'hôtel Ducataux, à Clary, où il prenait pension, succombant aux suites d'une angine de poitrine.

SALVATOR

par Alexandre Dumas

Le front serein, l'œil calme, la bouche à demi-souriante, il paraissait plongé dans une douce rêverie, sorte d'extase qui participait à la fois du regret et de l'effroi, derrière lui se dressaient des souvenirs et n'était-il pas adoré dans vingt cercles, qui se disputaient la gloire de l'avoir pour président ? Les femmes les plus distinguées de la capitale ne se l'arrachaient-elles pas en effet, et n'était-il pas pour elles, en signe de deuil pour le départ de ce fils bien-aimé ?

Un respectueux salut du nouveau venu. C'était l'abbé Dominique. Il regarda météoriquement le clerc et, levant les yeux au ciel, il se mit à parler sur ces malheureux la miséricorde divine. Puis, allant au capitaine de la chaîne : — Monsieur, dit-il, pourquoi ne suis-je pas enchaîné comme ces malheureux, puisque je suis criminel et condamné comme eux ? — Monsieur l'abbé, répondit le capitaine, je n'ai fait qu'exécuter les ordres que j'ai reçus à ce sujet. — On vous a donné l'ordre de me laisser libre. — Oui, monsieur l'abbé. — Mais qui a pu vous donner un pareil ordre ? — M. le préfet de police. — A ce moment, une voiture entra dans la cour de Bicêtre ; un personnage vêtu de noir et cravaté de blanc en descendant et, se dirigeant vers l'abbé Dominique, il s'inclina respectueusement et le salua humblement, d'une voix qu'il aperçut. — Monsieur, dit-il à ce pauvre moine en lui remettant un parchemin, à partir de ce moment, vous êtes libre. Voici votre grâce, que Sa Majesté m'a chargée de vous transmettre. — Grâce entière ? demanda l'abbé, plus surpris que joyeux. — Entière, oui, monsieur l'abbé. — Sa Majesté ne met aucune restriction à ma liberté ? — Aucune, monsieur l'abbé ; et Sa Majesté, en outre, me charge d'accomplir, en son nom, le vœu, quel qu'il soit, que vous pourrez formuler. — L'abbé Dominique baissa la tête et médita. — Il se souvint de cette grande mission de charité entreprise et accomplie sous Louis XIII par un moine comme lui, saint Vincent de Paul pour qui fut créée la charge d'admo-

nier général des galères. — C'est cela songea-t-il, je serai le consolateur de ces prosaïques ; je leur apprendrai l'espérance ; je leur dirai que tous les hommes sont plus malheureux que les autres ? — Puis, relevant la tête : — Monsieur, dit-il, puisque Sa Majesté me permet de formuler un vœu, je demande comme grâce d'être nommé amonéur du bagne. — Sa Majesté avait prévu votre désir, monsieur l'abbé, dit l'évêque du roi en tirant de sa poche un second parchemin et en le remettant à l'abbé Dominique ; vous pouvez entrer en fonctions dès ce moment. — Comment cela ? demanda l'abbé, qui voyait la chaîne prête à partir. — Il est d'usage, monsieur l'abbé, dit le roi, de vous donner la chapelle de la maison et d'appeler la clémence de Dieu sur les prisonniers avant leur départ pour le bagne. — Montrez-moi le chemin, monsieur, dit l'abbé Dominique en se dirigeant vers l'évêque du roi, vers la porte de bâtiment où était située la chapelle. — La chaîne s'ébranla et suivit le moine. — La messe achevée, un dernier coup de sifflet retentit. — Les forçats, rentrés dans la cour, furent placés sur des charrettes longues, et l'évêque porta de la prison ouverte ses deux batants. — Les chaînes pendirent pesamment sur le pavé et sortirent de la cour, suivis des fourgons de cuisine et d'un cabriolet-patache, dans lequel étaient montés le capitaine de la chaîne, le chirurgien préposé aux soins à donner aux forçats malades, un employé du ministère de l'intérieur, qui prenait le nom de commissaire, et l'abbé Dominique, et flanqués par une forte escouade de gendarmes. — Le départ des chaînes, on s'en souvient, avait pour spectateurs attentifs cette popu-

lation d'oisifs parisiens qui se complait au triste spectacle de ces misères. — Quand les charlots parurent, ce fut un bruit de malédictions et de coups de fouet. — Les heures sautaient à la fois, et les poitrines des forçats, un cri, ou plutôt un chant de guerre sinistre, retentit populaire dans tous les bagnes, qui sembla un défi jeté par les forçats à la société. — « La pégre ne se périra pas. » — Mais l'abbé tendit les deux mains sur la foule et sur les forçats, et il venait par se mettre en marche, au milieu du silence et du recueillement. — CLXVIII — Où Mme Camille de Rozan cherche le meilleur moyen de venger son offense. — Nos lecteurs se souviennent peut-être des paroles prononcées par Mme Camille de Rozan, en accordant à son mari les huit jours qu'il demandait pour faire ses malles et prendre ses passeports. — Rappelons la dernière phrase, qui pourra servir d'épigramme à ces chaplains et à ces curés suivants. — « Huit jours ? Soit ! Avait dit résolument le créole, huit jours ; mais, aussi vrai, avait-il ajouté en regardant le livre qu'il tenait en main, si je n'avais pas les pistolets, aussi vrai que la résolution était prise avant ton entrée dans cette chambre, et d'aujourd'hui en huit jours, nous ne sommes point partis, la huitième jour, moi, elle et moi, Camille, nous serions devant Dieu, et y répondrais chacun de notre conduite. » — Or, le lendemain du jour où ces paroles avaient été prononcées, Camille avait reçu, au milieu de sa discussion avec Salvator, une lettre de Mme Suzanne de Volgenne, dans laquelle il était dit :

« Salvator me donne un million. Faites votre malin au plus vite ; nous allons d'abord au Havre, et nous partons à trois heures. — Puis, après avoir répondu : « C'est convenu », au domestique porteur de la lettre, Camille l'avait déchirée, en avait jeté les morceaux dans le foyer de la cheminée, et il était resté. — Mais, derrière lui, une des portières du salon était vivement soulevée et donnait passage à Mme de Rozan. — Elle alla droit à la cheminée et ramassa les morceaux de la lettre déchirée. — Après avoir minutieusement examiné les cendres du foyer, et s'être assurés qu'il ne restait pas trace de la lettre, Mme de Rozan se leva et se dirigea vers la porte du salon, et rentra dans sa chambre à coucher. — Au bout de cinq minutes, elle avait mis en ordre tous les morceaux de papier et elle avait lu la lettre. — Elle se rembrunit et tomba sur ses joues larmes de honte bien que de tristesse. Elle était seule. — Elle resta quelques minutes plongée dans un fatras, les deux mains sur ses yeux, pleurant et méditant. — Puis, se relevant brusquement, elle arpentait le salon, les bras croisés, les sourcils froncés, s'arrêtant par intervalles, et portant la main à son front comme pour mieux se recueillir. — Au bout de quelques instants de cette fiévreuse promenade, elle s'arrêta et s'appuya sur l'angle de la cheminée, fatiguée, mais non abattue. — « Ne partiront pas s'écria-t-elle, ou ils m'écarteront sous la roue de votre voiture de voyage. — Elle souleva sa robe et se fit un pli dans sa main. — Une vent m'importe ? demanda-t-elle. — Ce que je veux ? répondit la créole d'un air étouffé. Mais le ne veux rien ! Pourquoi

me demandez-vous ce que je veux ? — Madame n'a-t-elle pas sonné ? — En effet, j'ai sonné, mais je ne sais plus pourquoi. — Madame n'est pas malade ? demanda la femme de chambre en voyant la pâle figure de sa maîtresse. — Répondi avec une voix de fièvre Mme de Rozan ; jamais je ne me suis mieux portée. — Si madame n'a pas besoin de moi, repartit la femme de chambre, je vais me retirer. — Non, je n'ai pas besoin de vous ; c'est à dire... attendez un instant... oui, j'ai quelque chose à vous demander. Vous êtes née en Normandie. — Dans quelle ville ? — A Rouen. — Est-ce loin de Paris ? — Très loin, madame. — Et du Havre ? — Le même distance à peu près. — Bien. Vous pouvez vous retirer. — Pourquoi les empêcher de partir ? songea la créole ; si je la prévins certaine de son infidélité et de sa trahison au sujet de ce dans mon cœur ? C'est une preuve plus irrefragable qu'il me faut, un éprouve maternelle ! Où la trouver ? Lui dire : « Je sais tout ; tu paraissais avec elle ! » Non, para pas, ou malheur à toi ! Il miera comme un chien ! Aller trouver cette Suzanne et lui dire : « Vous êtes une créature infâme, vous m'avez volé mon mari ! » elle rira de moi ; elle lui racontera son aventure, et si rira de moi tous les deux ! Camille rira de moi ! Mais quel est donc le secret de cet être monstrueux ? comment a-t-elle pu se faire aimer si fort et si vite ? quel est son prestige ? Elle n'est pas si jeune, elle n'est pas si brune, elle n'est pas si belle que moi. — A suivre.